



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 24 mars 2006

Le SNPDEN rencontre le Ministre

Une délégation du SNPDEN conduite par son secrétaire général, Philippe Guittet, a rencontré Gilles de Robien, ministre de l'Éducation Nationale le mercredi 22 mars à 19 heures. Cette audience répondait à une demande du SNPDEN à la suite des résultats des élections professionnelles.

En premier lieu, nous avons fait part au ministre de la préoccupation des personnels de direction devant l'aggravation et la radicalisation de la situation dans de nombreux lycées. Nous nous sommes étonnés de l'extrême passivité des forces de l'ordre dans la protection des établissements et l'encadrement des manifestations sporadiques. En réponse à la lettre du ministre envoyée récemment aux proviseurs, nous avons rappelé que seule la sécurité des personnes et des biens pouvait permettre la continuité normale du service public et de l'enseignement, et que c'est cette préoccupation qui nous animait lorsque nous décidions de fermer un établissement.

Nous avons redit au ministre que c'est l'absence de dialogue social et de concertation de la part du gouvernement qui a provoqué cette situation et que seul, le retrait, ou la suspension du CPE comme l'avait proposée les présidents d'université, permettrait enfin d'ouvrir des négociations sur la précarité et le chômage des jeunes.

Nous avons réaffirmé notre volonté d'ouvrir des discussions sur la place de l'établissement dans l'organisation du service public d'éducation et sur le métier de personnel de direction. Nous avons souhaité à ce propos réactiver le groupe de travail « Ministère - Personnels de Direction » qui ne s'est pas réuni depuis l'arrivée du ministre.

Nous avons déclaré que l'autonomie de l'établissement devait permettre de mieux répondre à la diversité des publics accueillis, dans un service public d'éducation défendu et renforcé, et ne devait pas être le prétexte à une concurrence entre établissements, facilitée par la suppression de la carte scolaire.

Elle ne peut se concevoir qu'avec des moyens spécifiques qui permettent d'aller au delà des enseignements réglementaires. Elle doit s'accompagner pour les établissements d'une réelle contractualisation, tant avec les rectorats et les inspections académiques, qu'avec les collectivités territoriales. Nous avons rappelé qu'à chaque nouvelle mission de service public devaient être associés des moyens en conséquence.

Nous avons indiqué la nécessité des emplois adaptés pour accomplir toutes les fonctions nécessaires à l'établissement, en espérant voir concrétisée enfin la mission engagée par la DPMA sur les missions des personnels administratifs.

Nous avons évoqué ensuite les questions liées à notre métier, en insistant sur le rôle essentiel de la lettre de mission, dont l'objet est double, puisqu'il est d'abord celui d'assurer la cohérence du service public d'éducation, et de permettre une régulation basée sur la confiance et le conseil et non plus sur l'ordre et l'injonction, mais qu'il est aussi celui de permettre notre évaluation.

Nous avons souhaité qu'un bilan soit tiré de sa mise en œuvre afin que nous examinions les possibilités de son amélioration.

Nous avons abordé la question de la formation en indiquant que sa mise en œuvre est très disparate sur le territoire national, qu'elle ne tient pas compte de l'expérience antérieure, qu'elle ne fait pas assez appel à des intervenants autres que les personnels de direction, et qu'elle n'insiste pas assez sur les aspects juridiques et financiers. Nous avons également demandé à ce que toutes les académies prévoient une formation continue conséquente. Nous avons demandé que l'ESEN établisse un cahier des charges strict pour la formation. Enfin, nous avons également souhaité que soient développés sur le territoire des masters de direction permettant de faciliter notre mobilité dans les fonctions publiques.

A ce propos, nous avons demandé que soit menée une réflexion, tant sur la troisième carrière des personnels de direction, que sur la CPA. Nous avons, de nouveau, exigé que soit reconnu notre temps de travail par l'attribution d'un compte épargne-temps.

Nous avons rappelé que la dérogation à l'obligation de mobilité après 4 postes occupés ne devait permettre aucune lecture restrictive, ce dont le ministre a convenu. Nous avons réaffirmé la nécessité d'attribuer une NBI aux personnels qui n'en bénéficiaient pas encore.

Nous attendons toujours les mesures pour les personnels de direction en collège « ambition réussite », la position du cabinet semblant plus restrictive que celle de la direction de l'encadrement.

Enfin, nous avons demandé la mise en place des conseils pédagogiques telle que le prévoit la dernière loi sur l'Éducation.

Nous avons reçu sur toutes ces questions une écoute attentive dans un contexte d'actualité particulier. Nous attendons maintenant que le ministre fasse des propositions pour engager les discussions.